



0 Avis

[Rédiger un commentaire](#)

Il faut que vous sachiez...

Par Brigitte Henri

missiles Mistral Congo

OK

[À propos de ce livre](#)

► Ma bibliothèque

► Mon historique

Livres sur Google Play

[Conditions d'utilisation](#)



Pages affichées avec l'autorisation de [Editions](#)

[Flammarion](#). [Droits d'auteur](#).

*

Lorsque j'étais encore sur le site de la Défense, j'ai connu un personnage passionnant, baroudeur, ancien de la Direction générale de la sécurité extérieure qui est devenu, au fil de nos rencontres, un ami sincère. L'allure et la robustesse d'un Raspoutine, Bernie avait une prestance qui passait rarement inaperçue. La soixantaine, toujours tiré à quatre épingles, il avait une moustache et une barbe fournies, quelque peu jaunies par la pipe dont il ne se séparait jamais.

Nous nous sommes rencontrés régulièrement pendant de longues années, jusqu'à mon départ à Grenoble en 1998. J'ai toujours gardé contact avec lui alors qu'il était oublié de beaucoup. J'ai appris sa mort avec tristesse.

C'est en partie grâce à lui que j'ai connu le milieu de l'armement, sous ses aspects les moins respectables. C'est aussi lui qui m'a véritablement appris la patience... Car Bernie m'a tout d'abord distillé son savoir au compte-gouttes, au fil de dîners terminés à point d'heure, à tel point que nous étions souvent les derniers à sortir du restaurant ! Nous discussions ensuite jusqu'à quatre heures du matin dans sa voiture ou nous allions dans le bar d'un hôtel, lui pour écouter du jazz tout en se racontant, moi pour m'abreuver de son expérience du temps de la guerre froide. Ses souvenirs, d'un temps pourtant révolu, imprégnaient sa vie. Il gardait la nostalgie de cette époque où, en tant qu'agent de renseignements, il avait connu des moments, certes dangereux, mais intenses.

Cependant, Bernie ne faisait pas que parler du passé, de son passé. Il évoquait également son métier d'intermédiaire dans le monde des ventes d'armes. Il m'apportait, au fil de la confiance qui nous liait petit à petit, des informations pointues relatives à ce domaine d'activités, si feutré et si secret. Le premier dossier que j'ai constitué grâce à lui concernait le Groupement interministériel de l'armement terrestre, plus connu sous le sigle Giat, avec lequel Bernie avait travaillé. Il me donnait des informations par petites touches, vérifiant la fois suivante si je les avais bien exploitées, c'est-à-dire recoupées et éventuellement enrichies. À l'époque (il y a 20 ans !), des choix commerciaux inadaptés et une gabegie généralisée fragilisaient le Giat ; certains hauts responsables le savaient et profitaient du « système » plutôt que d'y mettre fin. Bernie m'avait fait rencontrer des connaissances qui travaillaient au sein de ce groupement et m'avaient apporté des

Éléments sous droits d'auteur

éléments concrets de ces dérives financières.

Une affaire notamment m'est restée en mémoire, celle concernant les errements qui ont accompagné, en 1990, la vente d'équipements « nucléaires, bactériologiques et chimiques » (NBC) à l'Arabie Saoudite.

Les 13 et 14 août 1990, Giat Industries a en effet livré à ce pays des masques à gaz, des détecteurs et des filtres pour blindés. Une partie de ces matériels a été prélevée sur les stocks de l'armée française. Or, selon les informations que j'ai pu obtenir quelques semaines après cette vente, les masques à gaz livrés provenant de ces stocks devaient en fait être détruits, leur durée de validité étant dépassée. L'information était parvenue en Arabie Saoudite et des tests de conformité avaient alors été effectués par les militaires saoudiens qui avaient exigé le retour en France de ces équipements périmés.



0 Avis

Rédiger un commentaire

Il faut que vous sachiez...

Par Brigitte Henri

missiles Mistral Congo

OK

[À propos de ce livre](#)

► Ma bibliothèque

► Mon historique

Livres sur Google Play

[Conditions d'utilisation](#)



Pages affichées avec l'autorisation de [Editions](#)

[Flammarion](#). [Droits d'auteur](#).

ces stocks devaient en fait être détruits, leur durée de validité étant dépassée. L'information était parvenue en Arabie Saoudite et des tests de conformité avaient alors été effectués par les militaires saoudiens qui avaient exigé le retour en France de ces équipements périmés.

Les responsables du Giat avaient alors assuré que les masques à gaz adressés à l'Arabie Saoudite étaient fiables mais techniquement dépassés, de nouveaux matériels plus performants étant en cours de fabrication.

Il m'a été dit, à l'époque, que lors du déplacement du président de la République, François Mitterrand, en Arabie Saoudite, un responsable de la Délégation générale pour l'armement aurait évoqué ce problème sensible. La décision de renvoi des matériels qui semblait avoir été prise par les autorités saoudiennes aurait alors été annulée.

Cependant, certains spécialistes de l'armement ont affirmé que le marché potentiel que représentait l'Arabie Saoudite dans le domaine des matériels NBC était désormais pratiquement fermé à la France.

J'ai fait une note dès octobre 1990 sur cette affaire. Il était difficile de tirer des conclusions indiscutables. Les masques à gaz périmés avaient-ils été vendus en toute connaissance de cause par Giat Industries ? Y avait-il des complicités internes au ministère de la Défense ? Le chef de l'État avait-il été informé des conditions dans lesquelles cette vente avait eu lieu ? Ne pouvant répondre à ces questions, je me suis contentée d'exposer les informations obtenues sans orienter ma note dans un sens ou dans un autre.

*

L'affaire la plus sensible pour laquelle Bernie m'ait apporté une mine d'informations concernait la vente de **missiles Mistral** au **Congo** par la société Matra. Ce sont deux articles de journaux qui ont été à l'origine de mon intérêt pour cette vente. En effet, en mars 1989, *Le Quotidien de Paris*^[2] et l'hebdomadaire *L'Événement du Jeudi*^[3] faisaient état « d'un contrat d'armement douteux annulé sur l'intervention du président de la République ». Ce contrat portait sur la fourniture, par la société Matra, de **missiles** sol-air **Mistral** à la République démocratique du **Congo**. Cet armement, précisaient les articles, aurait été, en fait, « destiné à une réexportation vers l'URSS ». Les journalistes Pascal Krop et Pierre Darcourt avaient affirmé que l'intermédiaire principal dans cette vente avait été Thierry Miallier, courtier en matériels militaires.

Le commerce des armes fait partie intégrante de l'économie d'un État. Ceux qui

Éléments sous droits d'auteur

exercent cette activité sont essentiellement les pays, soit directement, soit par des entreprises qu'ils contrôlent et surveillent. En général, tous les matériels fabriqués sont exportables à l'exception des armes de destruction massive (armes atomiques par exemple).

Ces ventes sont soumises à des autorisations, notamment celle de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre (CIEEMG) et à la délivrance par les services des douanes d'une autorisation d'exportation de



0 Avis

[Rédiger un commentaire](#)

Il faut que vous sachiez...

Par Brigitte Henri

missiles Mistral Congo

OK

[À propos de ce livre](#)

► Ma bibliothèque

► Mon historique

Livres sur Google Play

[Conditions d'utilisation](#)



Pages affichées avec l'autorisation de [Editions Flammarion](#). [Droits d'auteur](#).

par exemple).

Ces ventes sont soumises à des autorisations, notamment celle de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre (CIEEMG) et à la délivrance par les services des douanes d'une autorisation d'exportation de matériels de guerre (AEMG). La France a été, depuis la décennie 1970, un grand vendeur d'armement, au point de se maintenir, pendant de longues années, à la place de troisième vendeur d'armes du monde. De vives polémiques éclatent d'ailleurs périodiquement, remettant en cause les jeux éminemment politiques et stratégiques qui accompagnent inévitablement ces ventes d'armes.

Dans ce commerce, la part des vendeurs privés, souvent qualifiés (parfois à tort) de « trafiquants d'armes », est minime. L'aspect sulfureux qui s'attache à leur activité est dû au fait que certains d'entre eux tirent profit de conflits régionaux en fournissant en armes l'un ou l'autre des belligérants, lorsque ce ne sont pas les deux. Ces individus tentent souvent de se procurer des documents indispensables pour donner une consistance légale à leur trafic, notamment le fameux « certificat de destination ». En effet, ce certificat, appelé en anglais *end-use*, délivré par le pays acheteur, confirme la commande d'armes en spécifiant que celles-ci ne seront pas transférées vers un pays tiers et s'avère indispensable pour que le vendeur obtienne la licence d'exportation. Certains trafiquants, moyennant rémunération, se sont donc spécialisés dans l'obtention de faux certificats en utilisant des papiers à en-tête munis de signatures prétendument officielles.

Il arrive que des États recourent à des sociétés de conseil ou des bureaux d'études afin d'acheter ou de vendre discrètement des armes à des pays avec lesquels ils sont officiellement en désaccord ou qui se trouvent sous embargo, ou à des opposants politiques de pays donnés. Ces intermédiaires privés travaillent même parfois pour le compte exclusif d'un État. Un certain nombre de ces sociétés a été identifié^[4], comme la société Vella Process Engineering Ltd basée au Liechtenstein qui représentait l'Afrique du Sud, la société Triad à Paris, qui travaillait pour le compte de l'Arabie Saoudite, MBA Associates, basée à Londres qui œuvrait pour la Jordanie, Pan Maritime qui répondait aux demandes de l'État d'Israël...

Un petit nombre de ces sociétés a été aussi contrôlé directement par des acteurs influents du monde politique, économique ou financier ; la société minière De Beers en Afrique par exemple. Ou encore... par divers services secrets.

En ce qui concernait la vente des **missiles Mistral**, il était nécessaire de faire la clarté. Je m'y suis attelée en sollicitant Bernie ainsi que quelques contacts à l'étranger. J'avais deux objectifs : le premier, connaître le plus exactement possible le déroulement des faits et le rôle joué par les différentes autorités intervenues dans ce dossier ; le second, savoir si les révélations des journalistes étaient ou non fondées.

Au fil de mon enquête, j'ai appris qu'en juin 1988, un premier contrat avait été signé entre la société Matra et Thierry Miallier. L'un des responsables du secteur promotion chez Matra, le colonel Pelet, avait recommandé ce courtier en matériels

Éléments sous droits d'auteur

militaires à M. Lindemann, responsable du secteur « contrats », qui, lui-même, l'avait recommandé au responsable de zone, M. Bertreux. Fin août, celui-ci avait reçu



0 Avis

[Rédiger un commentaire](#)

Il faut que vous sachiez...

Par Brigitte Henri

missiles Mistral Congo

OK

[À propos de ce livre](#)

► Ma bibliothèque

► Mon historique

Livres sur Google Play

[Conditions d'utilisation](#)



Pages affichées avec l'autorisation de [Editions](#)

[Flammarion](#). [Droits d'auteur](#).

rondeur.
Au fil de mon enquête, j'ai appris qu'en juin 1988, un premier contrat avait été signé entre la société Matra et Thierry Miallier. L'un des responsables du secteur promotion chez Matra, le colonel Pelet, avait recommandé ce courtier en matériels

Éléments sous droits d'auteur

militaires à M. Lindemann, responsable du secteur « contrats », qui, lui-même, l'avait recommandé au responsable de zone, M. Bertreux. Fin août, celui-ci avait reçu Thierry Miallier qui lui avait remis une lettre signée du colonel Ogong Belle, responsable du service de sécurité de la présidence du Congo, dans laquelle il était indiqué que le gouvernement congolais souhaitait acquérir des missiles Mistral. Un mois plus tard, le courtier s'était rendu à nouveau chez Matra accompagné de deux officiers africains pour discuter des aspects techniques des missiles Mistral. La société d'armement française avait alors demandé une garantie financière afin de poursuivre les discussions. Il n'y avait rien d'anormal dans cette façon de procéder, courante lors de rencontres et de discussions préalables à la signature d'un contrat de cette sorte.

Des précisions m'ont ensuite été apportées sur les conditions financières de ce contrat et sa signature. En novembre, Thierry Miallier avait indiqué à Matra que les représentants du Congo avaient accepté le paiement d'un acompte de 30 % en Europe^[5]. Le contrat de vente avait été validé au consulat du Congo à Paris, en présence de responsables de la société et du directeur du service sécurité de la présidence du Congo.

Cependant, dès janvier 1989, le bruit avait rapidement couru qu'une vente de missiles Mistral aurait été conclue au profit, non de l'URSS comme allaient l'écrire deux mois plus tard les journalistes du *Quotidien de Paris* et de *L'Événement du Jeudi*, mais de l'Afrique du Sud. J'ai appris qu'une enquête avait alors été menée par la DPSD, parce qu'il était dans les missions de ce service dépendant du ministère de la Défense de déterminer le rôle exact qu'avaient pu jouer les acteurs intervenus dans la vente de ces missiles Mistral.

Le directeur général de l'armement d'alors, M. Forgeat, chargé de surveiller les activités de Matra pour le compte de l'État, avait été entendu ainsi que les différents protagonistes de la société d'armement intervenus dans cette affaire. Une confrontation avait même été organisée entre Thierry Miallier et le directeur commercial. Dans son rapport, la DPSD avait conclu qu'il n'existait aucune présomption de trafic.

Une source m'a toutefois indiqué qu'un ancien de la DPSD, en poste chez Matra, n'était pas étranger aux conclusions favorables parues dans ce rapport, car, m'a-t-il affirmé, cet ex-cadre de l'ex-Sécurité militaire favorisait le placement de retraités au sein de la société d'armement...

Pour le directeur commercial de Matra, toutes les affabulations liées à la vente des missiles Mistral au Congo qui allaient alimenter pendant un temps le milieu de l'armement, avaient en fait pour origine des règlements de compte entre agents ayant appartenu ou travaillé pour la DGSE.

Il était en somme difficile à ce stade de faire la part du vrai et du faux.

Bernie m'a téléphoné un soir pour que nous nous rencontrions rapidement. Nous nous sommes retrouvés à notre restaurant habituel, le lendemain. Selon des



0 Avis

[Rédiger un commentaire](#)

Il faut que vous sachiez...

Par Brigitte Henri

missiles Mistral Congo

OK

[À propos de ce livre](#)

► [Ma bibliothèque](#)

► [Mon historique](#)

[Livres sur Google Play](#)

[Conditions d'utilisation](#)



Pages affichées avec l'autorisation de [Editions](#)

[Flammarion](#). [Droits d'auteur](#).

appartenu ou travaillé pour la DGSE.

Il était en somme difficile à ce stade de faire la part du vrai et du faux.

Bernie m'a téléphoné un soir pour que nous nous rencontrions rapidement. Nous nous sommes retrouvés à notre restaurant habituel, le lendemain. Selon des informations qu'il avait obtenues, Jean-Christophe Mitterrand, conseiller à l'Élysée pour les questions africaines, s'était rendu confidentiellement au Congo, le 8 février 1989, afin d'évoquer cette affaire avec le président de ce pays. Celui-ci aurait alors démenti avoir été informé de cette vente de missiles et aurait précisé n'avoir jamais

Éléments sous droits d'auteur

eu l'intention de doter son pays de ce type d'armement. Pour ce chef d'État, les documents concernant la vente auraient donc été des faux.

Parallèlement, un contact travaillant à l'étranger m'a affirmé qu'en fait Thierry Miallier avait servi d'intermédiaire dans la vente des missiles et que le vrai donneur d'ordre était le gérant d'une société immatriculée en Belgique, à Bruxelles. J'ai alors enquêté sur cette personne, par ailleurs responsable d'une société basée au Zaïre qui possédait un bureau de passage à Paris. Âgé d'une cinquantaine d'années, il semblait avoir un train de vie assez élevé. Mais aucun élément concret ne m'avait permis de recouper les assertions de mon contact.

Un autre de mes correspondants établit un lien entre cette affaire et l'inculpation de trois ressortissants britanniques et d'un citoyen américain, accusés d'avoir voulu écouler auprès d'un diplomate sud-africain en poste à Paris des pièces détachées d'un engin lance-missiles, volées lors d'une exposition à la base militaire de New-Toxnards...

Difficile là encore de démêler le vrai du faux !

En poursuivant mes recherches, j'ai appris que M. Bertreux, responsable du secteur géographique dans lequel se trouvait le Congo, était chez Matra depuis vingt ans. La zone qu'il couvrait comprenait le Venezuela, l'Équateur, le Brésil, l'Argentine, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Gabon et le Congo. Ce responsable avait été élevé dans un milieu aisé et ne semblait pas avoir de besoins financiers disproportionnés eu égard à son train de vie. C'était un homme réservé, apprécié par ses collègues et soucieux d'en référer à sa hiérarchie avant d'agir. Il n'avait donc pas le profil d'un homme se laissant corrompre pour faciliter une vente détournée de missiles Mistral... S'il avait reconnu avoir été informé d'une vente de missiles Mistral au Congo, il s'était dit froissé que ce dossier ne lui ait pas été confié alors qu'il concernait son secteur.

Comme souvent dans ce genre de commerce, les responsabilités des uns et des autres étaient difficiles à établir précisément. Si la CIEEMG et l'AEMG avaient, semblait-il, donné un avis favorable pour la vente des missiles Mistral au Congo, en revanche la Direction des affaires internationales dépendant de la Direction générale de l'armement ainsi que l'attaché militaire français en poste au Congo et son homologue congolais avaient apparemment donné un avis défavorable. Il faut préciser également que l'acompte perçu par la société Matra, qui représentait 30 % de l'opération, se montait à près de 16 millions de francs^[6]. La mise à disposition de telles sommes – au total plus de 60 millions de francs – ne pouvait donc émaner que d'un État.



0 Avis

[Rédiger un commentaire](#)

Il faut que vous sachiez...

Par Brigitte Henri

missiles Mistral Congo

OK

[À propos de ce livre](#)

► Ma bibliothèque

► Mon historique

Livres sur Google Play

[Conditions d'utilisation](#)



Pages affichées avec l'autorisation de [Editions](#)

[Flammarion](#). [Droits d'auteur](#).

tenir compte de tout pas de la mission de l'Etat... les pouvoirs de l'Etat... que d'un Etat.

Plusieurs pays susceptibles d'avoir bénéficié de cet armement avaient alors été évoqués par les journalistes. Certains avaient affirmé que les armes étaient en fait « commandées » par l'Afrique du Sud. D'autres avaient mentionné l'URSS, l'Iran, la Syrie, la Lybie...

Bernie m'a alors apporté une information essentielle bien que je n'aie pu la recouper totalement. Selon lui, Pierre Lethier, ancien aide de camp de Pierre Marion, directeur général de la DGSE, aurait négocié avec Thomson et Matra le fait d'être le seul à travailler pour eux sur l'Afrique. Il se serait ensuite rapproché de Jean-Luc Ollivier, un homme d'affaires proche de Charles Pasqua. Pierre Lethier et Jean-Luc

Éléments sous droits d'auteur

Ollivier auraient ensuite rencontré Jean-Christophe Mitterrand par l'intermédiaire, entre autre, de M. de Grossouvre. Ils auraient préparé ensemble la vente des 50 **missiles Mistral** à l'Afrique du Sud, par le biais du **Congo**. En remerciement, le président de ce pays aurait obtenu une ligne de crédit du ministère de la Coopération française pour acheter des camions militaires Panhard... Vrai ou faux, il fallait tout vérifier.

J'ai rédigé une note quelques mois plus tard dans laquelle j'estimais que des initiatives personnelles de la part d'individus œuvrant dans cette zone « grise » où pouvaient se mêler parfois affairisme et intérêt d'État n'étaient pas forcément à écarter ; pas plus d'ailleurs que le concours d'un État, en quelque sorte « bailleur de fonds », cet État pouvant être effectivement le **Congo** agissant en fait pour le compte de l'Afrique du Sud qui était sous embargo pour cause d'apartheid. Les possibilités financières de l'Afrique du Sud ainsi que son désir probable, à l'époque, de continuer à soutenir Jonas Savimbi^[7] sans apparaître, pouvaient rendre plausible l'hypothèse d'un achat de **missiles Mistral** par ce pays, d'autant que, de longue date, les services spéciaux français (par ailleurs fort actifs au Zaïre où Thierry Miallier était présent) et sud-africains entretenaient les meilleures relations.

La médiatisation de l'affaire **Mistral** ainsi que l'ouverture d'une instruction judiciaire qui a abouti à l'incarcération à titre provisoire de Thierry Maillier^[8] ont fait réagir de hauts responsables, soucieux de limiter les conséquences préjudiciables que cette mauvaise publicité risquait d'engendrer au plan international. Ainsi, en mars 1989, M. Lagardère a indiqué publiquement qu'il tenait le montant de l'acompte versé par l'État du **Congo** à la disposition des autorités congolaises.

Trois ans plus tard, le 13 août 1992, André Milongo, Premier ministre du **Congo** a rappelé, dans une lettre adressée à M. de Galzain, directeur financier de la société Matra^[9], les engagements pris par la société d'armement française et a sollicité la restitution de l'acompte versé en rappelant les termes de l'article IV du contrat signé en novembre 1988. Une réponse à ce courrier^[10], importante à beaucoup d'égards, a été rédigée par Yves de Galzain.

Le directeur financier de Matra a en effet exprimé clairement sa satisfaction en constatant que « la réalité, la régularité et l'authenticité de ce contrat étaient enfin reconnues » alors que les autorités congolaises avaient pourtant contesté, trois ans plus tôt, avoir passé ce contrat portant sur un marché de **missiles** antérieurs



0 Avis

Rédiger un commentaire

Il faut que vous sachiez...

Par Brigitte Henri

missiles Mistral Congo

OK

À propos de ce livre

► Ma bibliothèque

► Mon historique

Livres sur Google Play

Conditions d'utilisation



Pages affichées avec l'autorisation de Editions
Flammarion. Droits d'auteur.

de rédigée par Yves de Galzain.

Le directeur financier de Matra a en effet exprimé clairement sa satisfaction en constatant que « la réalité, la régularité et l'authenticité de ce contrat étaient enfin reconnues » alors que les autorités congolaises avaient pourtant contesté, trois ans plus tôt, avoir passé ce contrat portant sur un marché de **missiles** antiaériens **Mistral**^[11]. Il a rappelé que le délai de livraison des matériels avait été fixé à trois mois, soit, au plus tard, le 28 mai 1989. Matra avait alors mis en chantier la fabrication des **missiles** jusqu'à la saisie de l'acompte par la justice^[12]. Or, à ce stade de la commande, les travaux engagés avaient représenté, après déduction de l'acompte perçu, un solde en faveur de la société Matra de 17 094 560 francs, somme à laquelle il fallait ajouter les frais et honoraires d'avocats et les frais bancaires^[13].

Yves de Galzain se disait prêt à examiner avec les représentants désignés par les autorités congolaises « les conditions d'un règlement à l'amiable et transactionnel », concernant les montants dus à la société Matra, en soulignant « le préjudice moral

Éléments sous droits d'auteur

que les péripéties de cette affaire avaient pu causer » alors qu'il s'agissait d'une « commande régulièrement passée au nom de la République du **Congo** et non moins régulièrement autorisée par les organes compétents du ministère de la Défense à Paris ».

Le 7 janvier 1993, M. C. Mouamba, ministre des Finances et du Budget du **Congo**, a fait une réponse qui, en fin de compte, a levé quelques doutes sur les tenants et les aboutissants de cette affaire en admettant implicitement que le **Congo** n'était pas forcément le bénéficiaire direct de ces **missiles**. Ce haut responsable a précisé tout d'abord à Yves de Galzain que la tenue de l'élection présidentielle à Brazzaville puis la mise en place de deux gouvernements successifs n'avaient pas permis d'examiner ce problème avec toute l'attention requise. Il a indiqué ensuite que les personnalités en place à l'époque n'ayant plus de responsabilités, il lui avait fallu un certain temps pour recueillir des informations relatives à cette affaire. Il ressortait de ses recherches qu'il « s'agissait d'une affaire de Défense à caractère sensible et confidentiel concernant plusieurs pays » et que les réactions du **Congo** avaient été uniquement dictées « par des conditions de souveraineté nationale »...

Le même jour, M. C. Mouamba a d'ailleurs adressé une lettre à son avocat lui demandant d'informer le tribunal de grande instance de Paris que la République du **Congo** désirait procéder au retrait de sa plainte avec constitution de partie civile déposée en mars 1989. Il précisait à cet avocat que les changements survenus depuis cette période avaient rendu cette plainte « inopportune ».

Le 21 mai 1993, Thierry Miallier a donc obtenu un non-lieu dans l'affaire **Mistral**^[14] et s'est ensuite recyclé dans les jeux en Afrique en obtenant une accréditation du gouvernement tchadien pour créer un pari mutuel urbain pour le compte du groupe Feliciaggi^[15].

*

Pourquoi m'étendre sur ce sujet ? Parce que l'affaire **Mistral** m'a permis de



0 Avis
Rédiger un commentaire

Il faut que vous sachiez...

Par Brigitte Henri

missiles Mistral Congo

OK

À propos de ce livre

► Ma bibliothèque

► Mon historique

Livres sur Google Play

Conditions d'utilisation



Pages affichées avec l'autorisation de Editions
Flammarion. Droits d'auteur.

Mistral et s'est ensuite recyclé dans les jeux en Afrique en obtenant une accréditation du gouvernement tchadien pour créer un pari mutuel urbain pour le compte du groupe Feliciaggi^[15].

*

Pourquoi m'étendre sur ce sujet ? Parce que l'affaire Mistral m'a permis de mesurer des enjeux à la fois politiques, financiers et diplomatiques où apparaissent, en filigrane, raison d'États et intérêts particuliers. Parce que les interactions entre les deux m'ont donné une vision nouvelle de la notion de pouvoir au sens large. Parce que j'ai aussi pris conscience du rôle stratégique que pouvaient avoir certains hommes. Ainsi, Pierre Lethier, dont Bernie m'avait parlé, était effectivement un homme incontournable en Afrique. Il avait évolué entre le monde du renseignement^[16] et celui des affaires par le biais de sa société EDI fondée par lui-même, son frère Philippe et Jean-Luc Ollivier, homme d'affaires proche de Charles Pasqua.

Les réseaux africains français, en grande partie forgés par ce type d'hommes issus du renseignement, évoluant d'ailleurs au sein de mouvances politiques différentes, ont eu indéniablement une influence réelle à une époque où la France jouait un rôle d'arbitre de premier plan dans certains pays d'Afrique.

Il faut bien reconnaître que le pouvoir politique a parfois oscillé entre moralité et immoralité pour raison d'État. C'est vrai en France mais c'est aussi vrai dans les autres pays.

Éléments sous droits d'auteur

Faut-il s'en offusquer ?

Il ne faut pas oublier que la raison d'État est aussi la protection extrême de l'État. Elle est indispensable à l'équilibre démocratique lorsqu'elle a pour but de préserver les institutions, de garantir la Sécurité publique et de sauvegarder la liberté des citoyens. Il est donc normal, dans certains cas, d'opposer le silence à la vérité et le secret à une certaine transparence.

Par contre, reste une question essentielle : qui est responsable de l'utilisation parfois abusive de la raison d'État ? L'État qui ment pour cause de « raisons supérieures » ? Les hommes politiques qui, informés, se taisent ? Les affairistes qui profitent du système ? La société qui admet que l'on puisse parler, entre deux publicités, des trafics d'armes alimentant des dictateurs ou leurs opposants sanguinaires ? Les agents de renseignement qui informent le pouvoir et uniquement lui ?

Même aujourd'hui, après tout ce que j'ai connu et vécu, je n'ai pas de réponse précise. En fin de compte, cette responsabilité n'est-elle pas collective ?

¹- Domiciliation de complaisance se résumant à une boîte aux lettres au nom de la société.

²- *Le Quotidien de Paris*, n° 2895, paru le 10 mars 1989.

³- Le 8 mars 1989.

⁴- *A... comme armes* de Éric Gerdan, dossiers poche, éd. Alain Moreau, 1979.

⁵- Article IV du contrat n° RC 13/JFB/PF/4676 signé le 28 novembre 1988 entre le Congo et la société Matra aux termes duquel la société Cedon a versé la somme de 15 984 000 francs représentant 30 % de la valeur de ce contrat.

⁶- Ce règlement avait été effectué fin novembre 1988 sur un compte à la BNP à Paris de la société Matra par le débit du



0 Avis

Rédiger un commentaire

Il faut que vous sachiez...

Par Brigitte Henri

missiles Mistral Congo

OK

À propos de ce livre

► Ma bibliothèque

► Mon historique

Livres sur Google Play

Conditions d'utilisation



Pages affichées avec l'autorisation de Editions

Flammarion. Droits d'auteur.

publicités, des tranches d'armes alimentant des dictateurs ou leurs opposants sanguinaires ? Les agents de renseignement qui informent le pouvoir et uniquement lui ?

Même aujourd'hui, après tout ce que j'ai connu et vécu, je n'ai pas de réponse précise. En fin de compte, cette responsabilité n'est-elle pas collective ?

1- Domiciliation de complaisance se résumant à une boîte aux lettres au nom de la société.

2- *Le Quotidien de Paris*, n° 2895, paru le 10 mars 1989.

3- Le 8 mars 1989.

4- *A... comme armes* de Éric Gerdan, dossiers poche, éd. Alain Moreau, 1979.

5- Article IV du contrat n° RC 13/JFB/PF/4676 signé le 28 novembre 1988 entre le Congo et la société Matra aux termes duquel la société Cedon a versé la somme de 15 984 000 francs représentant 30 % de la valeur de ce contrat.

6- Ce règlement avait été effectué fin novembre 1988 sur un compte à la BNP à Paris de la société Matra par le débit du compte détenu par l'État du Congo à la Krediet Bank à Luxembourg. Matra avait pris l'engagement irrévocable de restituer cet acompte en cas de non-livraison.

7- Chef de la rébellion de l'Unita en Angola.

8- Il sera incarcéré de mars à mai 1989.

9- Cette lettre n'était parvenue que le 14 septembre suivant à la société Matra.

10- En date du 12 octobre 1992.

11- Lettre du 7 mars 1989 dans laquelle le ministre français de la Défense signalait au parquet de Paris la contestation des autorités congolaises, contestation confirmée dans l'arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 15 juin 1990.

12- Saisie levée en exécution de l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 15 juin 1990.

13- Frais de la garantie bancaire de restitution fournie par Matra en contrepartie de l'acompte perçu.

14- Jugement de la 12^e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

15- Robert Feliciaggi, proche de Charles Pasqua et de Denis Sassou N'Guesso, ancien président congolais, était alors déjà « concessionnaire » du PMU à Djibouti, au Congo, au Gabon et au Cameroun où il gérait également des casinos.

16- Il avait été ancien chef de cabinet d'Alexandre Marenches au SDECE après avoir été chargé des écoutes téléphoniques judiciaires et administratives. Il avait ensuite été aide de camp de Pierre Marion puis directeur de cabinet du général Imbot, alors directeur de la DGSE.

Éléments sous droits d'auteur